



Résiliation de ma mutuelle

Par **cendrine69**, le **21/09/2009** à **20:38**

Bonjour,

Tous a commencé quand j'ai changé de banque 2 prélèvement avait été refusé en janvier 2009(il n'avait pas pris en compte le RIB que je leur avait envoyé) par la suite on me contacte pour me dire que je n'ai plus droit au payement mensuel et qu'il faut soldé le restant dû sois 640€.

Je trouve un arrangement pour payer en 4 fois par chèque, tous les chèque passe, donc pour moi pas de soucis particulier, on me rappel même pour changer de contrat au terme de celui-ci. Vue que ma fille, ma femme et moi portont des lunettes je me rend chez mon opticiens en Août 2009 pour effectuer le remplacement de nos lunettes. Pas de soucis, je fais toutes les demarches envers la secu et la mutuelle et 10 jours après je reçois un courrier me notifiant que je n'ai plus de mutuelle depuis Mai 2009 et que aucun remboursement ne sera effectué de leur part, alors que la date annivesaire de fin d contrat est au 30 Septembre 2009 et que je n'ai reçu aucun recommandé me notant cette résiliation de leur part.

Quelles sont mes recours afin soit que me soit remboursé les frais d'optique dans les termes du contrat soit le remboursement des cotisation depuis Mai 2009.

Par **gege59**, le **21/09/2009** à **22:04**

bonsoir.

demandez a votre mutuelle de vous présenter l'accusé réception de la lettre recommandée que vous etes "supposé" avoir reçu, l'accusé signé de votre main...

vosre mutuelle ne peut pas résilier votre contrat sans vous prévenir par lettre recommandée. je vous conseille donc, a vous, d'envoyer une lettre recommandée au siège de votre mutuelle, expliquant les faits.
faites intervenir le médiateur de l'assurance si l problème ne se résoud pas rapidement.
si votre contrat est géré par un agent général, demandez un rendez-vous rapidement avec l'agent. celui-ci aura plus de "poids" vis a vis de sa compagnie.
bon courage.

Par **cendrine69**, le **21/09/2009** à **23:06**

merci de votre réponse, j'aimerais vous demander ou a t' on affaire à un médiateur en assurances ?

Par **jeetendra**, le **22/09/2009** à **09:40**

[fluo]Médiation Assurance [/fluo]- 1, Jules Lefebvre - 75009 Paris - tel : 01 53 21 50 36

[fluo]Médiateur du GEMA [/fluo](Mutuelle)
9, rue de Saint-Pétersbourg - 75008 Paris - Tél : 01 53 04 16 37

Bonjour, voici les coordonnées des médiateurs, courage et bonne journée à vous.

Par **gege59**, le **22/09/2009** à **21:27**

bonsoir.
regardez sur les conditions générales de votre contrat de mutuelle, les coordonnées du médiateur doivent y être notées.
si vous n'avez pas les conditions générales, demandez les a votre assureur.

Par **cendrine69**, le **23/09/2009** à **13:48**

merci à vous je vais me lancer dans une grande bataille ..:]